



## **AVENANT 5**

**Convention de DSP portant sur la gestion et l'exploitation des lignes de transport public transfrontalières entre la Communauté de Communes du Genevois et le Canton de Genève**

**Lot n°3 de la convention transports publics du périmètre Unirés**

Le présent avenant est établi entre :

**Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (G.L.C.T.) Transports Publics Transfrontaliers**, sis Site d'Archamps - 92, rue Ada Byron – 74160 ARCHAMPS, représenté par son Président, Patrice DUNAND, spécialement habilité aux fins des présentes suivant la délibération **XX/23** de l'Assemblée en date du 08 décembre 2023,

Ci-après dénommée L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE, d'une part,

Et

La **Société Transports Publics Genevois**, sise 1 route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy 1, Suisse, représentée par Madame Anne HORNUNG SOUKUP, agissant en qualité de Présidente des Transports Publics Genevois et par Monsieur BERDOZ Denis, agissant en qualité de Directeur général des Transports Publics Genevois, Société inscrite au registre du commerce à Genève, sous le numéro : CH-660.2.777.009-7,

Ci-après dénommés le DÉLÉGATAIRE, d'autre part,

#### **Préambule :**

Des travaux importants de voirie et de réseaux liés au futur tramway ont eu lieu à Saint Julien en Genevois entre le 05 juin 2023 et le 15 octobre 2023.

Sur cette période, il s'est avéré nécessaire de couper la ligne D à l'arrêt Hutins (arrêt déplacé avenue de Mössingen) et de modifier l'itinéraire de la ligne N dans Saint Julien en Genevois à partir du 05 juin 2023 jusqu'à la fin du contrat le 09 décembre 2023 afin de maintenir une liaison entre la gare de Saint Julien en Genevois et l'arrêt Hutins.

Il a également été demandé aux tpg de mettre en place une navette entre les arrêts Saint Julien, Hutins et Saint Julien, Gare du 02 au 30 septembre 2023, pour tenir compte de la fermeture du P+R Perly et soutenir l'offre de la ligne N entre ces 2 arrêts en l'absence de la ligne D.

Le 22 août 2023, la Communauté de Communes du Genevois a informé le GLCT et les tpg du report de la fermeture du P+R de Perly à la fin de l'année pour ne pas laisser le parking vide pendant plusieurs mois et par la même occasion a demandé d'annuler la mise en place de la navette pour le mois de septembre 2023.

Compte tenu des délais restreints et de la modification tardive, des frais divers ont été engagés par les tpg et leur sous-traitant pour la mise en place de cette navette (location du véhicule dès la notification, arrivée du véhicule le 23/05, acquisition des équipements, établissement des horaires, intégration des horaires dans le système de planification, création des plaquettes agents, etc...), estimés à un montant total de 11 728€.

#### **Il a été convenu ce qui suit**

##### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

L'autorité délégante annule la mise en place de la navette prévue initialement du 02/09/2023 au 30/09/2023.

L'évolution du tracé de la ligne N entre le 05/06/2023 et le 09/12/2023 est maintenue telle que définie dans l'avenant n°4 et n'est ainsi pas impactée par cet avenant n°5.

## ARTICLE 2 : IMPACTS FINANCIERS

Du fait de la non mise en place de la navette, le coût de 26 100€ HT ne sera pas facturé par les tpg au GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.

En revanche, compte tenu des engagements préalablement pris et du travail déjà réalisé et de l'organisation déjà mise en place par les tpg et leur sous-traitant, l'autorité délégante prend partiellement en charge les frais induits par l'annonce tardive de cette annulation, soit un montant de 11 728€ HT. Une remise a été accordée par les tpg en lien avec les prestations réalisées par les tpg dans le cadre de la DSP en cours.

Facturation Projet abandonné Navette St Julien tpg/Gem'Bus - sept. 2023 - montants HT							
Société	Service	Tâche	Heures	coût/h	Total €	Total CHF	Total CHF retenu
tpg	HGM	Graphicage et gestion	24	120		2 880,00 CHF	1 440,00 CHF
	IV	Information voyageurs	12	74		888,00 CHF	444,00 CHF
	Réseau et SST	Suivi séances et coordination	12	120		1 440,00 CHF	720,00 CHF
	Développement	Suivi séances et coordination	32	120		3 840,00 CHF	1 920,00 CHF
Gembus		Location véhicule	1	7000	7 000,00 €	6 697,60 CHF	6 697,60 CHF
		Intégration systèmes et planification	48	60	2 880,00 €	2 755,58 CHF	- CHF

tx change 09-2023 : 0.9568

Total	Total retenu
18 501,18 CHF	11 221,60 CHF
	11 728,26 €

## ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES

Toutes les clauses de la convention de la délégation de service public initiale et de ses précédents avenants demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Archamps, en deux exemplaires originaux le 08 décembre 2023.

Pour le GLCT des Transports  
Publics Transfrontaliers

Pour les TPG,

Le Président,

La Présidente,

Le directeur Général